

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 23 septembre 2024**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. HERBAUT Pierre	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à Mme BREMARD Céline
Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 25
Votants : 29

FINANCES

3 – Prestation d'action sociale aux agents de la collectivité – Révision de la valeur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CNAS ne prévoit pas de prestation de Noël pour les agents bénéficiaires,

VU la délibération n° DCM-2020-067 du 26 novembre 2020 portant attribution d'une carte cadeau, pour le Noël des agents, d'une valeur de 50 € par agent,

VU l'augmentation du coût de la vie,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial en date du 12 septembre 2024,

Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant de la carte cadeau à 70 €.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à offrir, chaque année, une carte cadeau d'une valeur de 70 € à compter de novembre 2024,


- **PRECISE** que les bénéficiaires sont :
 - les agents titulaires et stagiaires,
 - les agents contractuels, sous conditions :
 - avoir travaillé au moins 6 mois dans l'année,
 - être en activité au 1^{er} décembre de l'année en cours.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 11 – charges à caractère général, article 6232 – fêtes et cérémonies.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Publiée le 4/10/2024
Affichée le 4/10/2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 
ID : 062-216201731-20240923-DCM202429-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>